



SORNAY, le 10.07.2013

MAIRIE de SORNAY

1 Place de la Mairie

71500 SORNAY

Tél : 03.85.75.11.40

Fax : 03.85.75.41.35

Courriel : mairie-de-sornay@wanadoo.fr

Le Conseil Municipal s'est réuni le Lundi 08.07.2013, à 20h30, sous la présidence de M. Julien PRUDENT, Maire, en séance ordinaire.

Le compte-rendu de la séance du 03.06.2013 est adopté à l'unanimité.

Représentés : MORIER Patrick par PRUDENT Julien, TREFFOT Patricia par THIVANT Pierre, PELLIGAND Patrick par BOUILLOT Alain

Excusés : FICHET David, DAUTEL Arnaud

Absents : COMPARET Ronald

Secrétaire de séance : BOUDIER Laurent

La séance est ouverte selon l'ordre du jour.

RENOUVELLEMENT DU C.D.D DE MME BOULET : RECTIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il conviendrait de renouveler le contrat à durée déterminée de Mme BOULET Aurélie, dont l'actuel contrat se termine le 02.09.2013.

Il rappelle que Mme BOULET effectue diverses tâches en qualité d'adjoint technique 2^{ème} classe : service ramassage scolaire, service de restauration scolaire, transferts d'enfants.

Il demande au Conseil de renouveler son contrat du 03.09.2013 au 02.09.2014 pour une durée hebdomadaire de 15.27/35^{ème}.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le renouvellement de contrat à durée déterminée de Mme BOULET Aurélie à compter du 03.09.2014 pour une durée hebdomadaire de 15.27/35^{ème}, dit que ce CDD est fixé du 03.09.2013 au 02.09.2014 inclus et que ce contrat est renouvelable, dit que l'agent sera recruté en qualité d'adjoint technique 2^{ème} classe, contractuel, et autorise le Maire à effectuer les démarches pour ce renouvellement.

PRESENTATION DES OFFRES EN TELEPHONIE FIXE, TELEPHONIE MOBILE ET INTERNET

L'effort financier des différentes offres présentées en matière de téléphonie fixe, téléphonie mobile et Internet (avec renforcement des prestations) ne permettant pas, pour le moment, de réaliser d'économie substantielle, il est demandé que les opérateurs soient invités en mairie afin de renégocier leurs propositions et d'élargir l'appel à proposition.

REFLEXION A MENER QUANT A LA LIBERATION DES CRENEAUX DE LA DANSE COUNTRY ET DE L'AÏKIDO SALLE SOCIO

Deux associations cesseront leurs cours à la salle à vocation socioculturelle à partir de septembre 2013. L'Assemblée étudie le planning d'occupation de cette salle afin de proposer une réorganisation de quelques créneaux pour que soit libérée une seconde plage horaire hebdomadaire réservée à la tenue de réunions du soir.

Le Conseil Municipal répond favorablement à une demande du Steph Fighting Club pour des cours de zumba le mercredi soir et libère donc les mardis soirs dès 18 h en plus des jeudis déjà dédiés, le cas échéant, à la tenue de réunions et Assemblées Générales.

DESIGNATION D'UN REFERENT MUNICIPAL POUR LE PAYS DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE POUR AMELIORATION DE LA COMMUNICATION

Le Maire informe que le Pays de la Bresse bourguignonne qui regroupe 88 communes autour de la ville d'appui Louhans-Châteaurenaud, souhaite améliorer sa communication en direction des communes de son périmètre. Il est demandé à l'Assemblée de désigner un référent « Pays » parmi le conseil municipal. André MASSOT est proposé puis désigné à l'unanimité.

ETUDE DE DEVIS

L'Assemblée étudie plusieurs propositions d'illuminations de la société BAZAUD Illuminations de Marsannay-la-Côte (21) et décide l'acquisition de rideaux led pour les bâtiments communaux mairie et école pour un montant de 1.302 € TTC et la location sur 3 ans de 10 motifs sur candélabres pour un montant de 1.072 € TTC.

Elle étudie ensuite un devis de vérification des hydrants pour la défense incendie – société GARCIA de Chérisy (28). Des compléments d'informations ainsi qu'une renégociation de l'actuel contrat sont demandés par l'Assemblée.

Elle accepte enfin un devis de la société Camif Collectivités pour l'acquisition de mobiliers (tables et chaises) d'un montant de 895,78 € TTC pour la maternelle suite à la demande de la Directrice (6 ensembles table individuelle/casier/chaise pour des grands).

SOLLICITATION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES POUR SUBVENTIONNEMENT RESTAURATION DE REGISTRES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une aide départementale peut être sollicitée pour la restauration d'archives municipales. Cette aide reconductible est de 50% du montant H.T. de la prestation, celle-ci étant plafonnée à 1.524 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département de Saône-et-Loire – Direction des Archives et Patrimoine Culturel – à MÂCON une aide à la restauration des archives, et à demander une autorisation de commencer les travaux avant notification de la subvention.

SECURISATION BALADES VERTES : ACQUISITION PARCELLE RUE DE L'EGLISE – REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ACQUISITION AUX EX-PROPRIETAIRES

Monsieur le Maire rappelle que dans sa séance du 02.05.2013, le Conseil avait décidé d'accepter le remboursement aux ex-époux GUINOT-CHAUDEY par l'intermédiaire de Me PERRAULT de 280 € correspondant aux frais d'acquisition d'une bande de terrain des parcelles D607 et D610.

Le montant à rembourser étant finalement plus élevé (671,62€), il convient de délibérer à nouveau.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le remboursement aux ex-époux GUINOT-CHAUDEY par l'intermédiaire de Me PERRAULT de 671,62 € correspondant aux frais d'acquisition d'une bande de terrain des parcelles D607 et D610.

AVENANT 1 A LA CONVENTION DE REPARTITION FINANCIERE SUR SCHEMA DIRECTEUR (STEP)

Vu la délibération du 12.02.2013 acceptant le principe d'une étude diagnostic des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées des communes de Louhans-Châteaurenaud, Branges et Sornay et définissant les conditions de répartition financière de cette opération entre les différentes collectivités qui s'établissent comme suit : Louhans-Châteaurenaud : 56,83 % ; Branges : 34,80 % ; Sornay : 8,37 %.

Considérant la convention de répartition financière signée entre les trois communes précitées et les éventuels avenants qu'il pourrait être nécessaire de signer pendant le déroulement de cette étude, il conviendrait d'accepter la convention de répartition financière entre les trois communes en intégrant l'article 6 de ladite convention comme suit :

Article 6 : le coût des avenants éventuels qui pourraient être nécessaires durant l'exécution du marché pour réaliser des prestations supplémentaires, notamment suite à des demandes des services de l'Etat ou des collectivités, sera imputé à chaque collectivité conformément à la même clé de répartition définie à l'article 3.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de modifier la convention de répartition financière signée entre Branges, Sornay et Louhans-Châteaurenaud en y intégrant l'article 6 cité ci-dessus et autorise le Maire à signer l'avenant de la convention correspondant.

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE LA SAUR, DELEGATAIRE DU SERVICE ASSAINISSEMENT JUSQU'AU 31.12.2012

Le Maire communique à l'Assemblée le rapport annuel du délégataire (S.A.U.R) au service Assainissement pour l'année 2012, en application de la Loi du 2 février 1995 sur les marchés publics et les délégations de service public.

Il précise que ce document peut servir de base à l'établissement du rapport du Président de coopération intercommunale, document d'information sur les prix et la qualité du service prévu par la Loi dite BARNIER du 2 février 1995, et à destination de l'assemblée délibérante et des consommateurs.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ce rapport relatif au service ASSAINISSEMENT concernant l'exercice 2012 (il avait été préalablement mis à disposition du conseil au secrétariat les jours précédents).

SYNTHESE A.G. ASSOCIATION PROTECTION HABITATIONS EN ZONE INONDEE DU 06.06.2013 ET REFLEXION A PORTER SUR LA MISE EN PLACE OU NON D'UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIERE POUR LES RENOVATIONS / MISES AUX NORMES DES HABITATIONS INONDEES

Monsieur le Maire relate le compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'association de protection des habitations en zone inondée, qui s'est tenue le 06 juin dernier. Il fait part également de sa rencontre en mairie avec un des membres de cette même association concernant des propositions de mesures pouvant être mises en place afin d'éviter ou du

moins limiter l'inondation des habitations. Un courrier de réponse sera adressé à l'association les encourageant dans leur démarche et leur demandant de se rapprocher des structures mises en place (EPTB Saône Doubs, Syndicat Basse Seille, ...) plus à même de répondre à leur demande dans ce domaine qu'un conseil municipal bien évidemment soutien mais non compétent en la matière.

POSITIONNEMENT DU CONSEIL RELATIVEMENT A UN TERRAIN EN VENTE EN BORD DE SEILLE EN FACE DE L'ECLUSE

Le 21 juin dernier, une commission désignée d'élus s'est rendue sur place en bordure de Seille sur le terrain actuellement en vente appartenant à M. Yves GEOFFROY. L'acquisition de cette parcelle par la Commune est toujours à l'étude et envisagée. Il est rappelé que Natura 2000 et l'Agence de l'Eau peuvent financer ou aider au montage de dossiers de demandes d'aides financières s'il était décidé d'acquérir cette parcelle en zone humide composée d'un espace clos aménageable et d'un espace naturel boisé. Les premières pistes d'aménagement en complément des balades vertes (passant juste devant cette parcelle) sont listées, discutées et vont prochainement faire l'objet d'une rencontre avec l'EPTB, Natura 2000 et l'Office de Tourisme de Bresse.

EXPOSE PAR LE MAIRE DES BASES DE CONSULTATION DE TOUS LES ELUS EN VUE D'ABORDER LE CAS ECHEANT LES PROCHAINES MUNICIPALES DE MARS 2014

Monsieur le Maire rend hommage à l'investissement de son équipe d'élus depuis 2008 et à la qualité croissante des collaborations entre eux. Il les en remercie très sincèrement au nom de la commune et de sa population constamment au cœur de ces 19 préoccupations depuis 2008. Il poursuit en confiant que, comme il l'a déjà laissé entendre depuis des mois notamment à la presse, avant de prendre sa décision de nouvelle candidature ou non pour les prochaines élections municipales, il souhaitait d'abord évaluer les chances précises de pouvoir exercer la gestion communale dès mars 2014 au sein d'une équipe unie, juste, concertée, solidaire, fraternelle et désintéressée.

Il remet un questionnaire à chaque élu pour solliciter son ressenti et ses pistes d'amélioration suite à ce mandat 2008-2014. Il annonce rencontrer avant septembre chaque élu qui l'acceptera. Il appelle à ce qu'ensemble, tous puissent commencer à réfléchir à la construction d'une éventuelle prochaine collaboration dans l'intérêt-même de Sornay. Il termine en précisant que sa candidature n'est pas encore certaine, et qu'elle ne le sera que si les élus sortants avancent tous ensemble, en s'entourant progressivement des meilleurs compléments possibles déterminés collectivement à partir de cet automne.

AFFAIRES DIVERSES

L'Assemblée prend connaissance de divers comptes-rendus et courriers.

Le Maire de Sornay,



Julien PRUDENT